Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Coulage Béton - Quartier de la Glacière »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2024-618

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,
VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,
VU, le Code de la Voirie Routière,
VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre d'un coulage de béton au n° 15 Quartier de la Glacière ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre le coulage du béton, l'accès au parking (partie haute interdite), Quartier de la Glacière :

le lundi 15/07/2024 de 10h30 à 12h00 et le lundi 22/07/2024 de 8h00 à 12h00

Article 2 : La signalisation sera assurée par l'entreprise et les déviations seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Mme la Directrice des Services Techniques et Mme Rosario.

A CONCARNEAU, le 11 juillet 2024
LE MAIRE
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 11 juillet 2024

LE MAIRE
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Publication par voie d'affichage :
du au